

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00113

Numéro SIREN : 329 073 282

Nom ou dénomination : SAINT-GOBAIN SEVA

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 3434

SAINT-GOBAIN SEVA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'associé unique
SAINT-GOBAIN SEVA
43, rue du Pont de Fer
71105 CHALON SUR SAONE Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT-GOBAIN SEVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'associé unique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mai 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

2050 : Bilan - Actif

Clôture au : 31/12/2021

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF 650 000,16	AG 650 000,16		
Fonds commercial (1)	AH 60 221,62	AI 60 221,62		
Autres immobilisations incorporelles	AJ 3 542 190,17	AK 3 519 423,70	22 766,47	45 253,43
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
TOTAL immobilisations incorporelles	4 252 411,95	4 229 645,48	22 766,47	45 253,43
Terrains	AN 1 830 785,47	AO 652 761,04	1 178 024,43	1 218 994,05
Constructions	AP 18 147 308,61	AQ 13 977 274,06	4 170 034,55	4 489 548,47
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 33 518 750,42	AS 28 144 142,39	5 374 608,03	6 078 945,14
Autres immobilisations corporelles	AT 2 288 527,65	AU 1 973 377,98	315 149,67	396 477,98
Immobilisations en cours	AV 2 037 897,74	AW	2 037 897,74	1 466 042,36
Avances et acomptes	AX 853 305,80	AY	853 305,80	100 000,00
TOTAL immobilisations corporelles	58 676 575,69	44 747 555,47	13 929 020,22	13 750 008,00
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD 67,65	BE 67,65	67,65	67,65
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH 11 976,70	BI 11 976,70	11 976,70	11 976,70
TOTAL immobilisations financières	12 044,35		12 044,35	12 044,35
TOTAL (II)	62 941 031,99	48 977 200,95	13 963 831,04	13 807 305,78
Matières premières, approvisionnements	BL 2 610 317,78	BM 499 881,00	2 110 436,78	1 651 242,40
En cours de production de biens	BN 4 215 497,01	BO 56 452,00	4 159 045,01	3 435 817,09
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR 6 235 579,11	BS 685 954,00	5 549 625,11	7 535 856,96
Marchandises	BT 123 602,38	BU 10 496,00	113 106,38	97 952,29
TOTAL Stocks	13 184 996,28	1 252 783,00	11 932 213,28	12 720 868,74
Avances et acomptes versés sur commandes	BV 335 409,99	BW	335 409,99	236 630,98
Clients et comptes rattachés (3)	BX 7 903 658,80	BY 7 763,55	7 895 895,25	4 644 046,48
Autres créances (3)	BZ 3 023 718,36	CA 3 023 718,36	3 023 718,36	2 324 983,23
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
TOTAL Créances	10 927 377,16	7 763,55	10 919 613,61	6 969 029,71
Valeurs mobilières de placement Dont actions propres :	CD	CE		
Disponibilités	CF 210 066,36	CG 210 066,36	210 066,36	350 441,43
TOTAL Trésorerie	210 066,36		210 066,36	350 441,43
Charges constatées d'avance (3)	CH 22 243,69	CI 22 243,69	22 243,69	29 011,51
TOTAL (III)	24 680 093,48	1 260 546,55	23 419 546,93	20 305 982,37
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	87 621 125,47	50 237 747,50	37 383 377,97	34 113 288,15
Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Clôture au : 31/12/2021 Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 12 200 000,00)		DA	12 200 000,00	12 200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	1 005,96	1 005,96
Ecarts de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD	1 220 000,00	1 220 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1	DF		
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	EJ	DG		
TOTAL réserves				1 220 000,00	1 220 000,00
Report à nouveau			DH	366 208,69	1,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 343 572,15	1 465 206,96
Subventions d'investissement			DJ	30 657,10	35 493,23
Provisions réglementées			DK	1 907 326,08	1 895 506,13
TOTAL (I)			DL	20 068 769,98	16 817 214,01
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques			DP	602 000,00	641 000,00
Provisions pour charges			DQ	1 759 584,46	1 149 561,03
TOTAL (III)			DR	2 361 584,46	1 790 561,03
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	73 414,84	45 118,72
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs)	EI	DV		
TOTAL dettes financières				73 414,84	45 118,72
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 121 057,55	801 895,68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 383 236,86	5 438 470,81
Dettes fiscales et sociales			DY	5 277 455,22	5 146 097,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	2 097 859,06	4 058 097,73
TOTAL dettes d'exploitation				14 879 608,69	15 444 561,89
Produits constatés d'avance (4)			EB		15 832,50
TOTAL (IV)			EC	14 953 023,53	15 505 513,11
Ecarts de conversion passif		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)			EE	37 383 377,97	34 113 288,15
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
cart de réévaluation libre			1D		
réserve de réévaluation (1976)			1E		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	13 831 965,98	14 595 835,69
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Clôture au :

31/12/2021

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N						Exercice N-1 (*)
	France		Exportation		Total		
Ventes de marchandises	FA	397 709,66	FB	93 825,31	FC	491 534,97	383 088,50
Production vendue							
Biens	FD	10 732 616,72	FE	52 632 163,46	FF	63 364 780,18	52 291 092,40
Services	FG	63 334,85	FH		FI	63 334,85	24 874,95
Chiffres d'affaires nets	FJ	11 193 661,23	FK	52 725 988,77	FL	63 919 650,00	52 699 055,85
Production stockée					FM	-914 332,94	783 467,81
Production immobilisée					FN	71 220,35	3 158,03
Subventions d'exploitation					FO	56 844,99	4 777,56
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	3 763 853,83	2 789 462,95
Autres produits (1) (11)					FQ	368 984,11	466 753,89
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	67 266 220,34	56 746 676,09
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	361 833,60	201 244,97
Variation de stock (marchandises)					FT	-14 761,09	78 824,21
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de					FU	14 409 699,90	11 054 239,08
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-436 578,38	-142 523,09
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	18 978 311,31	16 685 771,49
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	847 746,88	1 405 039,49
Salaires et traitements					FY	13 982 152,16	12 905 176,21
Charges sociales (10)					FZ	5 843 405,97	7 831 190,83
Dotations d'exploitation					GA	2 225 096,13	2 318 959,18
Sur immobilisations					GB		
is aux amortissements					GC	958 999,99	1 070 884,06
is aux provisions					GD	3 613 408,00	1 393 417,45
actif circulant : dotations aux provisions					GE	512 134,72	565 100,12
risques et charges : dotations aux provisions					GF	61 281 449,19	55 367 324,00
Autres charges (12)					GG	5 984 771,15	1 379 352,09
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GI		
Bénéfice attribué ou perte transférée					GJ		
Perte supportée ou bénéfice transféré					GK		
Produits financiers de participations (5)					GL	93,52	13,66
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	2 309,96	2 419,86
Reprises sur provisions et transferts de charges					GO		
Différences positives de change					GP	2 403,48	2 433,52
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ		
Total des produits financiers (V)					GR	66,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GS	2 309,60	2 795,34
Intérêts et charges assimilées (6)					GT		
Différences négatives de change					GU	2 375,60	2 795,34
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	27,88	-361,82
Total des charges financières (VI)					GW	5 984 799,03	1 378 990,27
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Clôture au : 31/12/2021 Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	360,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	4 836,13	5 051,13
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	341 693,07	295 730,80
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	346 889,20	300 781,93
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20 466,59	32 524,20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	21 646,05	332,13
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	305 681,26	498 663,91
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	347 793,90	531 520,24
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	HI	-904,70	-230 738,31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	650 525,18	
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	989 797,00	-316 955,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	67 615 513,02	57 049 891,54
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	63 271 940,87	55 584 684,58
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	4 343 572,15	1 465 206,96
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont Crédit-bail mobilier	HP		
Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC		
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) à compter de 2016	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6) / obligatoires (A9)	A9		
dont cotisations facultatives Madelin	A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL général		347 794	346 889
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL général			

Société Saint-Gobain SEVA

Société par actions simplifiée au Capital de 12.200.000 euros

Siège Social : CHALON-SUR-SAONE

R.C.S. B 329 073 282

* * * * *

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2021

* * * * *

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	2
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	2
2.1. Principes comptables.....	2
2.2. Principales méthodes utilisées.....	2
2.2.1. Immobilisations et amortissements	2
2.2.2. Stocks.....	4
2.2.3. Créances	4
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises.....	4
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants.....	5
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail.....	5
2.2.7. Provision pour risques et charges.....	5
2.2.8. Chiffre d'affaires.....	5
3. NOTES SUR LE BILAN.....	5
3.1. Immobilisations	5
3.2. Actif circulant	7
3.3. Capitaux propres	8
3.4. Provisions	9
3.5. Etat des créances et dettes par échéances	10
3.6. Comptes rattachés.....	10
3.7. Transactions avec des parties liées	11
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	12
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires	12
4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges.....	12
4.3. Résultat financier	12
4.4. Résultat exceptionnel	12
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.....	13
4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	14
5. AUTRES INFORMATIONS.....	16
5.1. Engagements financiers	16
5.2. Effectif moyen.....	17
5.4. Rémunération des organes d'Administration.....	17
5.5. Consolidation	17
5.6. Intégration fiscale.....	17
5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan.....	17
5.8. Autres éléments significatifs.....	17
5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	18

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31 mars 2022 par le Président.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de la Société, dont une partie est gérée à l'avancement pour l'activité de fabrication d'équipements industriels (Syspro), s'est élevé à 63 919 K€, soit une hausse de +21 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation correspond à l'impact de la reprise de l'activité économique mondiale après une année 2020 fortement et négativement touchée par la pandémie du covid 19.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Le principe de continuité d'exploitation étant garanti par le soutien du groupe.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évalués à leur coût de production. Le coût de production comprend :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,

- les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionner du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés. En revanche, les coûts de développement correspondant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont enregistrés en immobilisations incorporelles pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée du projet, n'excédant pas 5 ans.

Les brevets et marques pour lesquelles la durée de consommation des avantages économiques attendus est déterminable sont amortis linéairement sur une durée réelle d'utilisation allant de 7 à 20 ans. Les licences d'utilisation et les frais de développement des logiciels à usage commercial sont amortis linéairement sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur durée de vie estimée.

Les fonds de commerce sont amortis linéairement sur une durée de 5 à 25 ans et sont entièrement amortis.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date (réévaluation légale).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

	Durée	Mode Linéaire / Dégressif
- constructions	25 ans	L
- matériel et outillage	5 à 10 ans	L / D
- matériel de transport	4 ans	L
- matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans	L / D
- mobilier	10 ans	L
- agencements des constructions	10 ans	L

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, frais accessoires inclus.

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base des *business plans* (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers, mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute (ou valeur nette comptable), une dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.

La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

Les travaux en-cours font l'objet d'une dépréciation à hauteur du résultat brut commercial négatif prévu, le cas échéant.

La Société procède à un inventaire exhaustif des stocks, en lieu et place d'un inventaire tournant, à l'exception des grandes classes de matières premières pour lesquelles un inventaire selon les deux méthodes est maintenu.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les disponibilités mises à disposition de Saint-Gobain figurent sous la rubrique "Autres créances" tandis que les fonds avancés sont classés en "Emprunts et dettes financières divers ».

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les droits acquis par le personnel, afférents aux indemnités de départ en retraite, ne sont pas provisionnés. Ils sont mentionnés sous la rubrique "engagements financiers" (voir paragraphe 5.1).

Les engagements de la société au titre des médailles du travail sont comptabilisés en provision pour risques et charges (voir paragraphe 3.4).

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour garantie accordée aux clients sont estimées à la clôture sur la base de l'historique des coûts comptabilisés au cours des trois dernières années.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

Concernant l'activité Equipements, le chiffre d'affaires et le résultat sont calculés majoritairement suivant la méthode à l'avancement.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 0 K€,
La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 23 K€.

Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été enregistrée sur la période 2021.

La société n'a pas cédé ni mis hors service ni d'immobilisations incorporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 1 372 K€, les transferts depuis les immobilisations en cours se sont élevées à 1 017 K€ et la dotation aux amortissements à 2 290 K€.

La société a mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 399 K€, cette part de désinvestissement concerne des outillages et équipements obsolètes ou défectueux.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 2 038 K€ et correspondent aux principaux projets d'investissements suivants :

- Centre usinage multifonction	: 872 K€
- Autres	: 500 K€

c) Immobilisations financières

La société n'a pas acquis ni cédé d'immobilisations financières.

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/21
Frais d'établissement	0				0
Fonds de commerce	60				60
Coût de développement	294				294
Brevet et licences	650				650
Autres immobilisations incorporelles	3 337	0	-88		3 249
terrains	1 831	0	0	0	1 831
Constructions	17 821	327	0	0	18 148
Installations techniques et autres immobilisations corporelles	35 475	722	-391		35 806
Immobilisations en cours	1 466	572	0		2 038
Avances et acomptes	100	753	0		853
Immobilisations financières	12	0	0		12
TOTAL	61 045	2 374	-479	0	62 940

Variation des amortissements et dépréciations

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations en début d'exercice	Exploitation		Exceptionnels		Reclassements	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions		
Amortissements immobilisations incorporelles	4 295	22	-88				4 229
Dépréciations immobilisations incorporelles	0						0
TOTAL	4 295	22	-88	0	0	0	4 229
Amortissements immobilisations corporelles	42 943	2 203	-398				44 748
Dépréciations immobilisations corporelles	0						0
TOTAL	42 943	2 203	-398	0	0	0	44 748

3.2. Actif circulant

Dépréciation de l'actif circulant

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	927	1 253	-927	1 253
Créances	152	0	-144	8
TOTAL	1 079	1 253	-1 071	1 261

Augmentations: signe +

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 12.200.000 euros, se compose de 800.000 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, détenues à hauteur de 100 % par Saint-Gobain PAM.

b) Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres

Intitulé	Ouverture	Impact changement de méthode	Report à nouveau	Dividendes	Résultat 2021	Autres	Clôture
Capital social	12 200						12 200
Prime d'émission	1						1
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	1 220						1 220
Réserves ordinaires	0						0
Report à nouveau	0		366				366
Acompte sur dividendes	0						0
Provision réglementées	1 896					11	1 907
Subvention d'investissement	35					-4	31
Résultat de l'exercice	1 465			-1 465	4 344		4 344
TOTAL Capitaux Propres	16 817	0	366	-1 465	4 344	7	20 069

c) Provisions réglementées

Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Provision pour investissement	0				0
Provision pour hausse des prix	0				0
Amortissements dérogatoires	1 896		306	-294	1 908
Autres provisions réglementées	0				0

3.4. Provisions

Variation des provisions

Variation des provisions pour risques et charges et pour dépréciations sur actif circulant et immobilisé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Impact changement de méthode	Dotation	Utilisation	Reprise	31/12/2021
Provision pour garantie donnée Clients	142		63		-142	63
Provision pour risques divers (**)	499		420		-380	539
	0					0
Provision pour charges / Affaires soldées	744		1 416		-744	1 416
Provision Médailles du Travail	260		21		-25	256
Plan d'Unité de Performance	145				-58	87
Provision pour Litiges (*)	0					0
TOTAL	1 790	0	1 920	0	-1 349	2 361
Provisions dépréciations sur actif circulant	1 079		1 253		-1 071	1 261
sur autres actifs immobilisés	0					0
TOTAL	1 079	0	1 253	0	-1 071	1 261

(*) Les provisions pour litiges concernent...

(**) Le poste Divers comprend une provision pour litiges personnel de 130 K€, une provision pour risques de 393 K€

}

A détailler dans l'Annexe version Word

Dotations: signe +

Utilisation et Reprise: signe -

3.5. Etat des créances et dettes par échéances (en milliers d'euros)

Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Actif immobilisé :	12			12
. Autres immobilisations financières	12			12
Actif circulant :	10 927	10 927		
. Avances et acomptes versés / Commandes	335	335		
. Créances clients (1)	7 560	7 560		
. Créances diverses (2)	3 032	3 032		
Charges constatées d'avance :	22	22		
Dettes financières :	73	73		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73	73		
. Dettes financières diverses	0	0		
Dettes d'exploitation et diverses	13 832	13 832		
Produits constatés d'avance :	0	0		

(1) dont 0 K€ représentés par des effets à recevoir

(2) dont 0K€ de produits à recevoir

dont 0 K€ de factures à établir sur chiffre d'affaires géré à l'avancement
dont : compte courant groupe 2 219 K€

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 22 K€ et sont principalement constituées de :

- Services extérieurs

Pas de **produits constatés d'avance**.

Il n'y a pas de **produits à recevoir** cette année

Les **charges à payer**, qui s'élèvent au total à 13 832 K€, sont principalement constituées de :

- de dettes fournisseurs pour 6 383 K€
- de dettes fiscales et sociales pour 5 277 K€
- de RRR à accorder pour 862 K€

- de Intégration fiscale pour 663 K€
- autres pour 647 K€

3.7. Transactions avec des parties liées

Les principaux postes représentatifs de transactions avec les parties liées sont les suivants :
(en milliers d'euros)

Transactions avec des parties liées

	Montants concernant les		
	entreprises liées	entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	dirigeants de la société et des sociétés qu'ils contrôlent
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Emprunt (-) / Prêts (+); Compte courant Groupe)			
Créances clients, comptes rattachés	6 421		
Autres créances *	2 219		
Produits constatés d'avance			
Emprunts, dettes auprès établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières divers			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	466		0
Avances et acomptes reçus	1 121		
Charges constatées d'avance	22		
Autres dettes (Ristournes à établir)	862		
Autres produits financiers	0		

(*) : dont compte courant groupe : 2 219K€

La société n'a conclu avec les parties liées aucune autre transaction significative, non passée à des conditions normales de marché, visée par les règlements ANC n°2010-02 et 2010-03.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires net réalisé en France représente 19 % du chiffre d'affaires net total (22 % en 2020), contre 81 % pour le chiffre d'affaires net export (78 % en 2020).

Par activité

Alliage & Transformation : 69 % du chiffre d'affaire total (70 % en 2020)

Syspro : 24 % du chiffre d'affaire total (22 % en 2020)

Sevax : 7 % du chiffre d'affaire total (8 % en 2020)

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

La Société a poursuivi son effort de recherche et de développement (1 099 K€) dont une partie est financée par le GIE interne au Groupe Saint-Gobain.

4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Intérêts financiers	+ 0
- Résultat de change	+ 0
	—
Résultat financier	+ 0

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Solde net des dotations / reprises sur amortissements dérogatoires	-11
- Amendes	- 20
- Provision pour litiges et risques	-21
- Plan d'unités de Performance	47
- Quote part de subvention transférée au Résultat	+ 5
	—
Résultat exceptionnel	- 1

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant hors participation	5 985	-1 298	4 687
Résultat exceptionnel à court terme	-1	0	-1
Résultat exceptionnel à long terme			0
Prime de Partage des Profits			0
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-650		-650
Contribution sociale sur les bénéfices			0
Créance d'impôt à raison des pertes fiscales antérieures			0
Autres crédits d'impôts (Apprentissage, ...)		308	308
Résultat comptable	5 334	-990	4 344

Produits: signe +

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement de la dette future d'impôt de 115 K€, calculé au taux de 26.5 %. La dette future ne prend pas en compte la contribution supplémentaire.

La situation fiscale latente s'analyse comme suit (en bases) :	
	Montants en K€
IMPOTS DU SUR :	
. Provisions réglementées :	1 908
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	1 908
. Subventions d'investissement	5
. Produits non imposables temporairement :	
(à réintégrer l'année de leur acquisition)	
- plafonnement TP	
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 913
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
. Charges non déductibles temporairement :	-2 350
(à déduire l'année suivante)	
- Provision pour participation	-544
- Provision pour risques et charges	
- Provision pour congés payés	-1 734
- Provision pour bonus à payer et unités de Performance	
- Contribution solidarité	-72
TOTAL ALLEGEMENTS	-2 350
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-437
Impôt dû sur plus-values différées	
Crédit à imputer sur :	0
- Amortissements réputés différés	
- Déficit reportables	0
- Moins-values au taux réduit	0
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	-437

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

a) Retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux non provisionnés a été évalué au 31 décembre 2021 à 12 178 K€.

Ils recouvrent, d'une part, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 3.216 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 8 706 K€. Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs "futurs ayant droit", et 256 K€ de médailles du travail

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé.

b) Crédit-bail

Néant

c) Autres engagements financiers

Les cautions reçues des fournisseurs (restitutions d'acomptes, bonne exécution) s'élèvent à 12 K€. Les engagements envers des sociétés du Groupe Saint-Gobain au 31 décembre 2021 se situent à 1 398 K€, et il n'y en a aucun envers des sociétés hors groupe.

Les ventes de devises à terme sont de 0 au 31 décembre 2021.
Il n'y a pas d'achats de devises à terme au 31 décembre 2021.

5.2. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	65,0	0,0	65,0
Agents de maîtrise et Techniciens	12,0		12,0
Employés	85,9	0,0	85,9
Ouvriers	100,0	0,0	100,0
Apprentis et contrats de qualification	12,3	0,0	12,3
TOTAL	275,2	0,0	275,2

5.4. Rémunération des organes d'Administration

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.5. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

5.6. Intégration fiscale

Depuis le 01/01/1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.7. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

Néant

5.8. Autres éléments significatifs

Néant

5.9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a démarré le 24 février 2022. Dans ce contexte changeant et très complexe, toutes les transactions depuis et vers l'Ukraine, la Fédération de Russie et la Biélorussie ont été suspendues par le Groupe Saint-Gobain, à l'exception de la fourniture de pièces détachées vendues aux sociétés du Groupe Saint-Gobain, hors des zones de conflit. Cette situation entraîne des incertitudes sur le contrôle des opérations dans ces pays et la gestion de la trésorerie.

SAINT-GOBAIN SEVA
Société par Actions Simplifiée au capital de 12.200.000 Euros
Siège Social : 43, rue du Pont de Fer - 71100 Chalon-sur-Saône
RCS Chalon-sur-Saône 329 073 282

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 16 MAI 2022
--

L'an deux mille vingt-deux,
Le seize mai
À Pont-à-Mousson

La société SAINT-GOBAIN PAM HOLDING, société anonyme au capital de 44.492.830 €, dont le siège social est situé au 21, Avenue Camille Cavallier - 54700 Pont-à-Mousson, Immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 755 802 105

En sa qualité d'associé unique de la société,

Représentée par M. Thierry FOURNIER, Président Directeur Général

EXPOSE PREALABLEMENT CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M. Benoît d'IRIBARNE, Président non associé.

Le Commissaire aux Comptes a établi les rapports requis par les dispositions du Code de Commerce.

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- Le constat de l'absence de conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Démission du commissaire aux comptes
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- Modifications statutaires
- Les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION :

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve d'une part, le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 343 572 €, et d'autre part, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Il approuve également le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts) mentionné dans le rapport de gestion du Président.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique constate que la réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à 4 343 572 € est distribuable.

A cette somme, vient s'ajouter le report à nouveau bénéficiaire de 366 209 €, et aucune réserve distribuable, pour former un total distribuable de 4 709 781 €, qu'il décide d'affecter comme suit :

- 3 258 000 € à titre de dividende pour l'ensemble des 800.000 actions composant le capital social, soit un dividende de 4,072 € par action,
- 1 451 781 € au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard, le 25 Mai 2022.

Par ailleurs, l'associée unique prend acte que :

- Un dividende de 1,373 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2020 ;
- Un dividende de 5,968 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2019 ;
- Un dividende de 13,75 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2018 ;

TROISIEME DECISION :

L'associée unique constate qu'aucune convention relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique prend acte de la démission du Cabinet PricewaterhouseCoopers de ses fonctions de commissaire aux comptes, celle-ci prenant effet à l'issue des présentes décisions.

En conséquence l'associé unique décide de nommer le Cabinet KPMG AUDIT en remplacement du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'issue des décisions appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le cabinet KPMG Audit est inscrit sous le numéro 775 726 417 au RCS de Nanterre, et son siège social est situé Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex.

Le cabinet KPMG Audit a déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat.

CINQUIEME DECISION :

L'Associé Unique sur proposition du Président décide de mettre à jour les statuts de la société et modifie en conséquence les articles 9 (alinéa 9.8), 14 (premier alinéa) des statuts afin de prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires.

- Ainsi à Article 9 – Président de la société, l'alinéa 9.8 sera modifié comme suit :

Article 9 - Président de la société

9.8 « Les délégués du comité social et économique exercent auprès du Président ou du/d'un Directeur Général, ou en cas d'empêchement, de toute personne que le Président leur désignera, les droits qui leur sont attribués par le code du travail. Le Président fixe les modalités pratiques de cet exercice dans le cadre des dispositions dudit code. »

Le reste de l'article demeure inchangé

- À l'Article 14 – Registre, le premier alinéa sera modifié comme suit :

Article 14 - Registre des décisions

« Les décisions et conventions visées aux articles 4, 6, 9, 10, 12 et 13 sont répertoriées chronologiquement sur le Registre des décisions tenu au nom de la société ou sous forme électronique conformément aux dispositions légales et réglementaires. Lorsque le registre des décisions et des conventions est tenu sous forme électronique, les procès-verbaux peuvent être signés au moyen d'une signature électronique simple. »

Le reste de l'article demeure inchangé

SIXIEME DECISION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision, pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Le présent acte fera l'objet d'une retranscription dans le registre des décisions de l'associée unique de la société.

L'associée unique

Le 16 mai 2022

Thierry FOURNIER
Représentant de la société SAINT-GOBAIN PAM HOLDING

Thierry Fournier

[Thierry Fournier \(13 mai 2022 18:18 GMT+2\)](#)